



Ecole Notre Dame des Victoires-Guidel

Guidel, mardi 10 mars 2020

Chers parents,

La propagation du coronavirus se poursuit et les communes du Morbihan touchées par des décisions préfectorales sont de plus en plus nombreuses (25, ce mardi 10 mars).

Je souhaite vous donner ici quelques informations précises, mais temporaires, car la situation peut évoluer de jour en jour. C'est pourquoi pur vous envoyer l'information plus vite, je ne prends pas le temps de trier les adresses mails et demandent donc aux familles de fratries de me pardonner l'envoi du message en plusieurs exemplaires.

Je commence par vous transmettre le message du Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique du Morbihan :

Aux parents d'élèves de l'enseignement catholique de Morbihan

Madame, Monsieur,

*La Préfecture nous annonce ce soir (lundi 9 mars) que 3 nouvelles communes sont en zone de cluster : **Pluvigner, Landévant et La Trinité-sur-mer***

Par conséquent, dans les communes suivantes :

- *Auray*
- *Crac'h*
- *Brec'h,*
- *Carnac,*
- *Saint-Philibert,*
- *Sainte-Anne-d'Auray,*
- ***Landévant,***
- ***Pluvigner,***
- ***La Trinité-sur-Mer,***
- *Saint-Pierre-Quiberon*

➔ *Les établissements scolaires sont fermés jusqu'au 14 mars 2020,*

➔ *Les élèves habitant ces communes ne peuvent se rendre dans leur établissement, même si celui-ci se situe à l'extérieur de la commune.*

Par ailleurs, dans les communes jouxtant les communes du cluster (cordon sanitaire) :

- ***Quiberon***
- ***Plouharnel***
- ***Locmariaquer***
- ***Pluneret***
- ***Ploëmel***
- ***Erdeven***
- ***Locoal-Mendon***
- ***Plumergat***
- ***Landaul***
- ***Nostang***

6, rue Joseph Léna, 56520 GUIDEL – ☎ : 02 97 65 98 21 – 06 37 19 50 57 - Email : econdv.guidel@wanadoo.fr





Ecole Notre Dame des Victoires-Guidel

- **Languidic**
- **Baud**
- **Camors**
- **La Chapelle-Neuve**
- **Brandivy**

→ **Les établissements scolaires sont fermés jusqu'au 14 mars 2020,**

→ **Les élèves habitant ces communes, qui sont scolarisés hors cluster et hors Cordon sanitaire, doivent continuer à se rendre dans leur établissement. (Mesure modifiée à 10h40 ce mardi 10 mars : Comme dans la zone « cluster », les élèves résidant dans une commune du cordon sanitaire ne peuvent se rendre dans leur établissement, quelle que soit son implantation. Les enseignants et personnels habitant dans ces communes ne doivent pas se rendre dans leur établissement pour l'accueil des élèves.**

En conséquence :

Les chefs d'établissement doivent :

→ **informer les élèves, enseignants et personnels concernés par ces mesures et présents dans l'établissement,**

→ **prendre toutes les dispositions pour leur permettre de rentrer chez eux dans les meilleurs délais.**

Pour l'ensemble des établissements concernés, les élèves seront attentifs aux instructions qui leur seront données pour assurer la continuité scolaire.

De nouvelles mesures sont susceptibles d'être prises dans les heures qui viennent. Nous vous invitons à consulter régulièrement [le site de la Préfecture du Morbihan](#).

Nous vous assurons de notre dévouement pour servir au mieux vos enfants,

Stéphane Gouraud

Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique du Morbihan

A NDV, nous commençons à être concernés par ces mesures puisque des personnels de l'école habitent dans les communes appelées « cordon sanitaire ». En ce mardi, c'est une enseignante qui n'est plus autorisée à venir à l'école. Mais la situation peut évoluer vite car d'autres personnels habitent des communes limitrophes à celles du cordon sanitaire.

Nous assurons pour le moment la classe et l'équipe se réunit jeudi midi afin d'organiser l'accueil et le travail si davantage de classes devaient être concernées.

Je vous tiendrai au courant jeudi ou au plus tard dans les Infos du vendredi de ces décisions.

Je reste à votre disposition

Très cordialement

Florence Britel